

## **5** CHARTRE D'ENGAGEMENT

Toute entreprise sollicitant un contrat de licence d'utilisation de la marque Bistrot «Origine Corrèze» : s'engage à respecter la Charte d'engagement Bistrot "Origine Corrèze", objet du présent chapitre.

### **Généralités**

Dans tous les documents et éléments de communication liés à l'opération Bistrot " Origine Corrèze " :

- La marque Bistrot "Origine Corrèze" est une marque territoriale simple et non une marque collective de certification. L'autorisation d'utiliser la marque est accordée, sous forme de licence, aux entreprises s'engageant à respecter un certain nombre de valeurs liées à l'esprit de la marque et à répondre à certains critères spécifiques.
- Le terme « Comité d'agrément » désigne une instance pilotée par le Département et composée du Département de la Corrèze, des Chambres consulaires et des Organisations professionnelles qui est seule habilitée à délivrer les autorisations d'utilisation de la marque Bistrot "Origine Corrèze" propriété du Département de la Corrèze.

### **Article 1 - Les entreprises concernées**

- **Statut juridique de l'entreprise**

Les restaurants doivent avoir un statut juridique d'entreprise, quelle qu'en soit la forme (auto-entrepreneur, EI, EURL, SASU, SARL, SAS...) et justifier à ce titre d'une inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, au Répertoire des Métiers ou au Répertoire des Entreprises.

- **Implantation locale**

Le restaurant doit être situé sur une commune corrézienne.

- **Respect de la réglementation**

L'exploitant, le gérant, s'engage à respecter les dispositions et recommandations en vigueur ainsi que les codes de bonne pratique, relatives aux règles d'hygiène, de sécurité et de santé de son personnel, de transparence vis-à-vis de ses clients.

- **Maîtrise et contrôle du processus d'approvisionnement**

Le restaurateur doit mettre en œuvre une démarche de traçabilité de ses approvisionnements visant à améliorer la transparence vis-à-vis de ses clients et à garantir la qualité et la sécurité des aliments. Cela vise également à privilégier un approvisionnement à faible impact carbone.

## Article 2 - Respect des missions et des valeurs de Bistrot "Origine Corrèze"

Individuellement et collectivement, les restaurants labellisés Bistrot "Origine Corrèze" s'engagent à :

- Contribuer à la dynamique économique et culturelle de la Corrèze, dans un esprit d'éthique, d'image positive et de solidarité
- Privilégier les circuits courts et donner priorité à l'approvisionnement local "Origine Corrèze"
- Mener des politiques de qualité et de respect de l'environnement
- Participer à l'activité générale du réseau Bistrot "Origine Corrèze", à ses actions, à ses projets et favoriser l'échange et les relations entre ses membres
- Participer à l'attractivité du territoire en proposant des animations

## Article 3 - Les restaurants concernés

Les restaurants autorisés à utiliser la marque Bistrot "Origine Corrèze" doivent respecter la réglementation et les usages de la profession.

Pour pouvoir être autorisé à utiliser la marque, participer aux travaux du réseau et bénéficier de ses actions collectives, l'entreprise doit démontrer le lien entre son restaurant et le territoire de la Corrèze, qui se traduit particulièrement par les critères suivants :

- ✓ Être en activité depuis 1 an au moins
- ✓ Être ouvert à l'année ou en saison avec absence de fermeture estivale
- ✓ Être titulaire d'une licence de débit de boisson
- ✓ Disposer de locaux correctement aménagés et en bon état
- ✓ Cuisiner des produits frais, locaux et corréziens en majorité
- ✓ Proposer des plats « Fabriqué sur place » en majorité
- ✓ Pour les cafés-restaurants, proposer une restauration "casse-croûte", basée sur les produits de la Corrèze et prioritairement sur des produits "Origine Corrèze"
- ✓ Proposer au minimum une recette emblématique de la Corrèze élaboré à partir de produits de la Corrèze et si possible de produits labellisés "Origine Corrèze"
- ✓ Utiliser des produits emblématiques du territoire en provenance de la Corrèze (veau, bœuf limousin, pommes, framboises, noix, châtaignes...) et si possible labellisés "Origine Corrèze"
- ✓ Proposer à minima une boisson "Origine Corrèze" (jus de fruit, sirop, bière...)
- ✓ Proposer les vins de Corrèze à la carte
- ✓ Vendre au moins un produit "Origine Corrèze" pour les Cafés-Restaurants proposant un service d'épicerie
- ✓ Si fonction multiservices, proposer des services de base (de type dépôt de pain et de journaux, de gaz, accès WIFI, épicerie de dépannage ...)
- ✓ Communiquer sur l'origine des produits, être transparent sur ses approvisionnements
- ✓ Favoriser la présentation de musiciens et de chanteurs corréziens dans les locaux : proposer 4 animations culturelles ou festives par an dont 2 faisant intervenir des artistes du territoire
- ✓ Mettre en place ponctuellement des expositions d'artistes ou artisans d'art corréziens
- ✓ Tenir à disposition du public l'information touristique locale

## **Article 4 - Utilisation de la marque Bistrot "Origine Corrèze"**

**Bistrot "Origine Corrèze" est une marque déposée qui appartient au Département de la Corrèze et dont la gestion est confiée exclusivement au Comité d'agrément qui est seul habilité à pouvoir délivrer les licences d'utilisation de la marque.**

**Le comité d'agrément assure l'animation et la promotion du réseau des restaurateurs bénéficiaires de l'autorisation d'emploi de la marque ainsi que le contrôle du respect des engagements de la part de ses membres, de la charte de communication et du bon emploi du visuel Bistrot "Origine Corrèze".**

### ● **Marquage de la Carte**

Les entreprises s'engagent à marquer à leurs frais, avec le visuel Bistrot "Origine Corrèze", leur Carte et leurs supports visuels en respectant la charte graphique de la marque.

### ● **Validation des supports**

Tout support intégrant le visuel devra impérativement être préalablement soumis au Comité d'agrément, Cartes, brochures, affiches, véhicules de société, sites internet, documents administratifs tels que papier à en-tête, etc.

### ● **Photographie du restaurant**

Chaque entreprise doit fournir une ou plusieurs photos numériques haute définition du restaurant sur lequel le visuel Bistrot "Origine Corrèze" devra apparaître de manière visible et dans le respect de la charte graphique, ceci pour l'intégration dans le fichier des restaurants bénéficiaires de la marque, pour les sites internet des membres du Comité d'agrément et pour tous les produits de communication réalisés par les membres du Comité d'agrément « Origine Corrèze ».

### ● **Fin de droit d'utilisation de la marque**

Le Comité d'agrément peut à tout moment mettre fin au droit d'utilisation de la marque Bistrot "Origine Corrèze" consenti au restaurateur lorsque :

- Le membre quitte le réseau, quelle que soit la raison du départ
- Le restaurant ne répond plus aux critères ayant prévalu à son agrément
- L'adhérent (l'exploitant) porte atteinte à l'image de la marque par des activités ou un comportement inadapté
- Le restaurant ne respecte pas les engagements définis dans la présente Charte et, notamment, son article 5

De manière générale, le Comité d'agrément se réserve le droit de mettre un terme au droit d'utilisation consenti pour toute autre raison sérieuse qu'il jugerait contraire aux intérêts de la marque.

### ● **Durée d'utilisation de la marque**

L'agrément est délivré pour une durée de 2 ans. Le renouvellement de l'agrément est soumis à l'approbation du Comité d'agrément.

## **Article 5 - Vos engagements en adhérant à la marque**

- Apposer la plaque et la vitrophanie de la marque à l'extérieur du bâtiment
- Accepter la PLV (Objets, goodies avec le logo de la marque) et relayer la communication
- Signaler immédiatement au Comité toutes modifications importantes des lieux, cession ou changement de gérant, difficultés financières
- Veiller à la propreté des locaux et au cadre extérieur
- Respecter les règles de la profession
- Tenir à disposition du public l'information touristique locale
- S'approvisionner régulièrement en Corrèze et en produits "Origine Corrèze"

### **Les pièces à fournir :**

- Le dossier de candidature dûment rempli et signé.
- Le présent dossier peut être renseigné directement à partir de votre ordinateur et adressé par e-mail au Comité d'agrément pour contrôle et validation des informations.
- Ensuite, le représentant du Comité d'agrément vous contactera afin de recevoir en version papier, le dossier de candidature signé, avec le cachet de l'entreprise et les pièces à joindre.
- Présentation du restaurant, du (des gérants) et de l'équipe (Chef cuisinier...) :
- Documentation, Carte...
- Photos intérieures et extérieures du restaurant
- Tout élément pouvant appuyer votre candidature
- Extrait d'immatriculation (Kbis, RM, Registre des entreprises) de l'entreprise/établissement.

### **Les étapes du traitement de votre candidature :**

- 1 - Réception de votre dossier et accusé de réception de votre dépôt de candidature à l'utilisation de la marque..
- 2 - Instruction du dossier par le Comité d'agrément « Origine Corrèze », qui peut être amené à vous contacter et vous rencontrer le cas échéant sur site.
- 3 - Notification de la décision.
- 4 - Signature du contrat de licence d'utilisation de la marque Bistrot "Origine Corrèze".

**Votre engagement**

Entreprise (raison sociale) .....

Je soussigné(e),

Nom, Prénom : .....

Fonction : .....

Email : .....

Tél. : .....

Certifie que les informations figurant dans ce dossier de candidature sont exactes et déclare avoir pris connaissance du contenu de la Charte d'engagement Bistrot "Origine Corrèze" (p.10, 11,12, 13) que je m'engage à respecter en tout point.

Fait à :

Le :

Signature :